

Initiatives ministérielles

Mme Finestone: Non, je vais vous laisser à vous tous le soin d'y répondre. Je pense que la situation est claire.

Cela dit, il n'est guère utile de conserver une exigence selon laquelle la programmation offerte par les stations et les réseaux canadiens doit être canadienne si, d'autre part, le contenu de la programmation des compagnies de câblodistribution est essentiellement, et de plus en plus, étranger.

Installez-vous devant votre téléviseur et passez d'un canal à l'autre. Comptez le nombre de stations canadiennes, puis le nombre de chaînes américaines autres que les trois grands réseaux nationaux des États-Unis, soit CBS, NBC et ABC, ainsi que la chaîne PBS. Comptez-les; vous verrez comment les ondes sont saturées d'émissions américaines, en raison de l'abondance du nombre de stations américaines indépendantes.

Examinez ensuite le contenu de nos chaînes canadiennes telles que CTV, Global, SRC et certaines autres stations indépendantes, afin de voir combien d'émissions américaines sont retransmises sur les canaux canadiens. Ces émissions sont tout à fait les bienvenues sur les réseaux canadiens. Elles permettent d'avoir d'autres points de vue provenant de diverses régions du monde. Nous partageons leur plaisir et leur joie, etc., mais ces émissions ont une raison d'être. Il importe que ces chaînes rejoignent un auditoire. Elles apportent aussi une contribution à la promotion de la programmation canadienne. C'est là un aspect important. Le fait de retransmettre certaines émissions à différentes heures, par l'entremise de différentes chaînes et autres moyens ne constitue tout simplement pas une bonne façon d'assurer une programmation canadienne.

Par conséquent, il est devenu évident que le rôle des compagnies de câblodistribution est aussi important que celui des programmeurs et des radiodiffuseurs, pour ce qui est d'assurer le maintien du système canadien de radiodiffusion. Les choix qui s'offrent font la différence. La contribution apportée doit aller au-delà des aspects tels que les ressources humaines, le matériel et l'obligation de fournir des chaînes communautaires. Le choix plus grand offert par les câblodistributeurs a été perçu, à raison, comme un geste positif dans la mesure où les Canadiens ont ainsi accès à un plus grand choix d'émissions qu'ils ne pouvaient capter auparavant sur les ondes, souvent pas de façon aussi nette ou par intermittence.

Il va de soi qu'un choix véritablement plus grand d'émissions est une bonne chose. Par contre, dans la mesure où les câblodistributeurs n'offrent que des émissions auxquelles les gens ont déjà accès par ailleurs et coupent l'herbe sous les pieds des radiodiffuseurs comme ils l'ont

fait, il y a lieu de s'inquiéter. Un certain nombre de mesures, touchant notamment la substitution en cas d'émissions simultanées, ont été adoptées pour compenser partiellement ces incidences négatives. La nécessité qu'une nouvelle loi donnant au moins au CRTC l'autorité législative voulue pour réglementer la câblodistribution fait pratiquement l'unanimité.

Le ministre des Communications a même souligné à maintes reprises que l'une des grandes lacunes du projet de loi de 1968 c'était qu'il ne permettait pas de bien régenter l'aspect technique et notamment la câblodistribution. Pourtant, le gouvernement n'a pas, à l'encontre des recommandations unanimes tant du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion et du Comité permanent des communications et de la culture, mis de l'avant des dispositions législatives efficaces pour régler la câblodistribution à l'avenir.

Les amendements minimes proposés par notre parti auraient facilement remédié à cela, mais le gouvernement et surtout le ministre se sont obstinés à refuser de reconnaître leurs erreurs. Cette lacune de la mesure législative risque de compromettre toutes les autres dispositions de cette importante mesure législative. C'est en réalité le talon d'Achilles de ce que proposent les Conservateurs. Le problème est si fondamental que je tiens à en exposer les antécédents.

Après 18 mois de vastes travaux de recherche et consultations auprès du public et des entreprises de radiodiffusion, au coût de 3 millions de dollars, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion mis sur pied par le gouvernement est arrivé à la conclusion que, dans la mesure où elles diffusent des signaux étrangers, les stations de radio et de télévision, tant publiques que privées, devraient compléter leur programmation en diffusant des émissions canadiennes nouvelles de toutes sortes. Nous reconnaissons la nécessité de faire une exception pour les 17 signaux de télévision étrangers qui font déjà partie intégrante du système. Autrement dit, ce qui existe déjà est devenu un droit acquis. Nous ne touchons pas à ce qui existe déjà. Cependant, la présence d'un signal étranger donné dans le système ne devrait jamais empêcher le développement de nouveaux services canadiens. Il faut toujours donner la priorité au développement de nos propres services de radiodiffusion.

Dans le cadre des audiences publiques tenues par notre comité permanent, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, la Société Radio-Canada et les producteurs canadiens ont donné tout leur appui aux initiatives proposées par le groupe de travail. Vous étiez vous-même, monsieur le Président, membre de ce comité. À l'avenir, on ne devrait permettre l'importation d'autres